

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

CANADA-REVUE

POLITIQUE — LITTÉRATURE — THÉÂTRE — BEAUX-ARTS

V. L. IV

MONTREAL, 16 SEPTEMBRE, 1893.

No. 37

DIMES ET SALAIRES

Nous avons déjà parlé des efforts qui se font dans certaines paroisses, afin d'abandonner le système de la dime pour le paiement des ministres du culte catholique, et d'y substituer celui du salariat adapté aux circonstances.

Plusieurs paroisses ont adopté ce système, qui s'imposait depuis que la prestation en nature était devenue insuffisante et qu'on y avait progressivement substitué un impôt en argent, dont le seul défaut était d'être variable suivant les appétits.

Le CANADA-REVUE a applaudi à ces changements, qui sont de nature à mieux affermir les liens qui unissent le curé et le paroissien et à garantir à l'avenir les droits de chacun contre les caprices et les extravagances.

Par cette méthode, les positions sont mieux tranchées, et toute équivoque disparaît.

La dime était encore une relique du passé, donnant prise à tous les excès et à tous les arbitraires.

"Vous n'êtes pas obligés, comme les Juifs, à payer la dime, disait St Augustin, mais vous devez imiter Abraham, qui la payait avant la loi."

Il y a beau temps que ces belles maximes étaient devenues lettre-morte et que la dime servait de menace perpétuelle sur la tête de maint paroissien.

La disparition de ce mode de paiement est un progrès, mais il faut éviter aussi que le système nouveau dégénère en abus.

On a vu dernièrement dans les journaux que les paroissiens de Varennes avaient offert à leur curé de lui payer \$2000 par année, en lui laissant le casuel, mais que le curé avait demandé \$2500, pas un sou de moins, et sur son refus d'accepter, l'affaire en était restée là.

Eh bien, nous le demandons, sans passion, sans préjugé, sans mauvais vouloir d'aucune sorte, que pensez-vous de ce curé qui ne peut pas vivre à moins de \$2500 par année, plus \$500 de casuel pour payer son vicaire?

Ne trouvez-vous pas ces prétentions exorbitantes?

Voyons, braves cultivateurs, qui peinez pendant les longues journées d'été pour faire rendre à la terre ingrate le fruit d'un labeur incessant; vous dont les fils quittent le foyer tari et impuissant à les nourrir, ne croyez-vous pas qu'un curé puisse vivre à moins de \$2500 par année?

Regardez autour de vous, dans vos rangs; quel est celui d'entre vous qui gagne ce montant, qui en gagne la moitié même?

Et pourtant, vous, vous travaillez!

Cette première difficulté va sans doute amener un temps d'arrêt dans la transformation, mais elle est utile parce qu'elle enseigne ce que l'on peut attendre de la rapacité de certaines âmes

Si les curés ne travaillent pas à moins de \$2500 par année, il n'est pas étonnant que les séminaires soient toujours pleins.

Cela rapporte plus que de piocher la terre.

Il est vrai que la terre doit payer pour deux: celui qui travaille et celui qui regarde.

LES SANS-CŒUR

Tous les journaux de Montréal ont fait le récit de l'accident mortel dont Alexandrine Lacroix a été victime à l'Académie du Mont St. Louis. Le *National*, notamment, nous a donné des détails fort édifiants sur cette affaire. Je n'ai donc pas l'intention de rééditer un fait-divers navrant, mais je veux appeler l'attention publique sur l'inhumanité des très chers Frères et sur la responsabilité qui leur incombe.

On se rappelle qu'il s'agit d'une malheureuse mère de famille qui, en travaillant, a bu de la lessive concentrée, croyant boire de l'eau.

D'après l'enquête du coroner — enquête qui a été singulièrement conduite, soit dit en passant — la mort a été purement accidentelle, et aucune responsabilité ne pèse sur les très chers Frères.

Eh bien, j'ai fait une enquête, moi aussi, et je demande la parole pour démontrer que la responsabilité des excellents Frères n'est pas si nulle qu'on pourrait le croire.

Voyons dans quelles conditions l'accident s'est produit.

Afin que les travailleuses ne perdent pas un instant, un bon Frère est préposé à leur surveillance ; il ne les quitte pas plus qu'un garde-chiourme ne quitte les forçats. Ce n'est peut-être pas très flatteur pour les honnêtes femmes qui s'esquintent sous son regard sévère, mais c'est plus *payant* pour l'établissement. Il est certain qu'à la fin de la journée on a pu sauver sur le repos des femmes quelques centins. C'est vrai que l'on a réduit à l'oisiveté un gaillard vigoureux, mais ça ne fait rien : c'est pour la plus grande gloire de Dieu !

Installer un espion auprès de quelques femmes agenouillées qui, du matin au soir, frottent, lessivent, raclent et essorent les parquets, suppose une sévérité avaricieuse passablement excessive. Ces malheureuses, trempées d'eau et de sueur, ont seulement le droit de se dresser sur leurs genoux meurtris, de cambrier leurs reins endoloris, et, sans lâcher la loque ou la brosse, d'éponger leur front du revers de leur bras nu. C'est tout ce que la mansuétude des bons Frères peut autoriser. Il y a une sentence biblique qui dit qu'à bœuf qui bat en grange on ne doit pas mesurer le grain. Cela signifie qu'à serviteur qui peine on ne doit pas mesurer le repos indispensable. Mais les sentences sont faites pour être prononcées, non pour être pratiquées. Quoiqu'il en soit, je reconnais le droit des bons Frères de se montrer durs pour leurs serviteurs, mais ils n'ont pas celui de les

exposer à la mort par leur négligence et de leur refuser des soins lorsque cette négligence a entraîné une catastrophe.

Or, le mardi 22 août, le Très Cher Frère Léon montait la garde autour des laveuses, et veillait à ce que le temps fut utilement employé. Pour éviter toute perte d'un temps si précieux, il était interdit aux femmes de quitter la chapelle où elles se trouvaient pour aller boire. Un pot de faïence, contenant de l'eau, était placé sur un banc, et lorsque les travailleuses avaient besoin de se désaltérer elles devaient recourir à ce pot. Comment a eu lieu la substitution ? on ne le sait pas exactement ; mais il n'est malheureusement que trop certain qu'un pot semblable, contenant de la lessive concentrée, a été mis sur le banc, là où les femmes devaient trouver le pot à l'eau. L'ordre donné aux laveuses par les chers Frères de ne boire qu'à ce vase, et la négligence du bon Frère surveillant qui a si mal rempli son office, engagent incontestablement la responsabilité de la communauté. Nous n'incriminons personne du fait de ce changement. C'est un malheur que l'on aurait pu et dû prévenir, mais enfin c'est un malheur dont l'Académie du Mont St. Louis doit répondre civilement.

Une action judiciaire va être prise contre l'établissement par M. Champagne, avocat, à qui ce soin a été confié au nom des enfants mineurs de la défunte. Ces enfants, une fillette de treize ans et un garçon de neuf ans, sont sans ressources et sans autre appui que leur vieille grand-mère, laquelle est incapable de supporter cette charge. Le père vit encore, mais il est interné à l'asile de la Longue-Pointe depuis un an et demi.

Le détective Cinq-Mars a fait une minutieuse enquête sur les faits qui ont amené la mort d'Alexandrine Lacroix, et les intéressés n'attendent que son rapport pour commencer les poursuites.

Nous verrons alors quels procédés de défense les bons Frères opposeront à la demande des deux orphelins. Il faut s'attendre à une résistance désespérée, car nous savons que les coups les atteignant à la bourse ont seuls le don d'émouvoir les communautés religieuses.

Le talon de chèques, c'est leur talon d'Achille.

Mais dans les éléments de la cause, comme on dit au Palais, il y a autre chose qu'une négligence. Après avoir imprudemment mis en péril la vie d'une de leurs femmes de journées, les très chers Frères ont-ils au moins tenté de secourir la victime et d'atténuer ainsi leur faute et leur responsabilité ?

Hélas ! lecteurs, cela va vous sembler étrange,

inouï, indigne, monstrueux ! mais pour la honte de leur soutane je dois répondre NON !

Il est rigoureusement prouvé que les bons Frères ont en quelque sorte chassé la malheureuse femme qui hurlait de douleur. Ils n'ont appelé ni médecin, ni prêtre, ni ambulance. Ils ont fait venir une voiture de place et ont jeté leur victime dedans.

Maintenant, vas crever où tu voudras, gueuse ! mais ne nous encombre pas de ta carcasse.

Voilà les actes de ceux qui font épeler leur élèves dans la parabole du *bon Samaritain* !

Voilà les sans-cœur, les sans-famille et les sans-patrie à qui nous sommes forcés de confier nos enfants !

Cette conduite est bien infâme et vous fait bondir d'indignation, n'est-ce pas, Madame ? vous qui joignez à toutes les élégances toutes les délicatesses d'un cœur sensible et bon ; vous qui savez vous priver des services de votre femme de chambre, lorsque vous constatez chez elle une indisposition, même légère, et qui mettriez dans votre propre lit votre laveuse de planchers, si un accident analogue lui arrivait chez vous.

Cette conduite est bien lâche, et vous fait crisper les poings, n'est-ce pas, Monsieur ? vous qui détourneriez brusquement votre cheval, au risque de rompre un brancard et de manquer ainsi un important rendez-vous d'affaires, pour ne pas écraser un chien éclopé.

Cela te semble bien méchant, n'est-ce pas, mon petit bonhomme ? Tu sens vaguement que les très chers Frères ont commis une mauvaise action, et tu t'en étonnes, toi que j'ai vu l'autre jour étancher avec ton mouchoir le sang qui coulait du nez de ton petit camarade, sans craindre de gâter tes beaux habits neufs.

Cela te semble incompréhensible, n'est-ce pas, chère mignonne ? L'étonnement de tes beaux grands yeux doux me dit que tu ne conçois pas une telle cruauté. Et comment la concevais-tu, toi qui fais avec tant de soins un pansement au bras de ta poupée lorsqu'elle a reçu un choc, et qui lui mets un foulard au cou lorsque le temps fraîchit, de crainte qu'elle ne s'enrhume !

Ce dramatique événement va-t-il enfin servir de leçon ? Va-t-il ouvrir les yeux aux aveugles volontaires ? Va-t-il inspirer à quelques pères de famille la réflexion que des hommes si insensibles à la douleur et au malheur d'autrui ne peuvent produire que des *sans-cœur* comme eux ? Va-t-il faire comprendre que des avarés assez rapaces pour avoir retenu sur le salaire de la malheureuse qui est morte à leur service

les 0.25 cents de la voiture dans laquelle ils l'ont éloignée de chez eux sont des hommes incapables d'inculquer aucune idée généreuse à la jeunesse ? Va-t-il démontrer l'ignorance de ces bons Frères qui, ayant charge d'âme, ne savent pas administrer les premiers secours en cas d'accident en attendant l'arrivée du médecin ?

Il serait désirable que les parents fissent ces réflexions.

Dans le cas qui nous occupe, les bons Frères ont commis des fautes graves qui engagent leur responsabilité d'une façon indiscutable. Quatre facteurs principaux ont concouru à la catastrophe : Leur négligence, leur ignorance, leur indifférence, leur dureté.

Par leur négligence un vase de lessive a été substitué à un vase d'eau.

Par ignorance, ils n'ont pas su que la lessive est à base de potasse, et qu'il fallait administrer à la patiente de l'eau fortement vinaigrée, de la limonade citrique et de l'eau albumineuse ; tout cela en attendant la venue du médecin qu'ils *devaient* envoyer chercher immédiatement.

Par indifférence, et probablement influencés par un autre sentiment moins avouable, les chers Frères n'ont pas voulu déranger un médecin qui aurait peut-être sauvé la victime, surtout si les soins immédiats mentionnés plus haut lui avaient été donnés.

Par leur dureté, c'est-à-dire par le renvoi de la pauvre femme et par le refus formel de la laisser accompagner par une des femmes présentes, sous le fallacieux prétexte que la besogne pressait, les bons Frères ont couronné leur œuvre. En effet, la malheureuse en proie à de terribles douleurs physiques et à de non moins terribles douleurs morales, affolée a erré au gré de son incohérence morbide.

Conduisez-la où elle voudra, a-t-on dit au cocher. Ce qui équivalait à : débarrassez-nous en.

L'infortunée s'est fait conduire chez le docteur Jacques, rue Amherst ; de là, elle a été transportée à l'hôpital Notre-Dame, puis chez elle, 378 rue Drolet. Le temps qui s'est écoulé entre l'accident et le moment où elle a pu recevoir des soins a rendu tout secours inutile. La pauvre femme est morte après dix jours d'horribles souffrances.

**

J'apprends à l'instant qu'un incendie a éclaté dimanche soir à l'Académie du Mont St Louis. Si je partageais l'opinion de M. l'abbé Marre, je ne manquerais pas de dire que c'est une punition céleste ; Mais, j'avoue très humblement que ma judiciaire

ne m'autorise pas à prêter des intentions pareilles à la divine Providence. Je crois naïvement que c'est un accident ordinaire fort regrettable, et comme j'ai dans le cœur une certaine somme de charité, acquise surtout au contact de l'égoïsme de certaines personnes qu'il n'est pas utile de nommer, j'offre ici aux bons Frères de l'Académie du Mont St Louis mes plus sincères compliments de condoléance, et j'ai l'espoir que leur prévoyance les a guidés dans le choix des bonnes compagnies d'assurances. J'entends celles qui paient bien et vite.

Je signalais tout à l'heure les enseignements que l'on pouvait tirer du drame qui s'est passé au Mont St Louis, et voici que M. l'abbé Candide Thérien, aumônier de l'établissement, vient de révéler un autre danger qui éclipse tous les autres.

Selon l'abbé Candide (un nom voltairien, fi !) ce n'est pas le bon Dieu qui a incendié le collège, ce sont les francs-maçons ! Ah ! les coquins ! Mais, M. l'abbé, y songez-vous ? Si les francs-maçons ont un accès si facile jusque dans vos dortoirs, vous allez inquiéter les familles, et il y a gros à parier que vous n'aurez plus d'élèves, à moins que vous ne preniez désormais que des petits francs-maçons.

Voyons, M. l'abbé Candide, réfléchissez un peu avant de vous prononcer si catégoriquement. Les bons Frères du Mont St Louis sont sur la sellette à propos de la mort d'Alexandrine Lacroix, ce qui n'est pas de nature à leur faire une bonne réclame, et vous déclarez publiquement que la bergerie est une tanière ! Mais vous êtes plus cruel pour ces bons Frères que moi-même, qui ne suis que juste.

M. l'abbé Candide, je pose un dilemme :

Ou l'accusation que vous portez contre les êtres à peu près chimériques que vous nommez francs-maçons est fautive, et vous n'êtes pas digne de porter le doux nom de Candide ; ou l'accusation est fondée, alors vous méritez de le porter deux fois.

LUPUS.

L'EDUCATION AU NOUVEAU-BRUNSWICK

L'éducation française est nulle ; elle est idiote, et nous en accusons l'opinion, le gouvernement, les couvents, les commissaires d'école, les instituteurs et institutrices ; la faute est universelle.

Que personne ne s'emporte, toutefois. La faute pèse sur tous, et, quelques-uns, cependant, ont seuls à reprendre du délit originel.

Que se dit-on, en famille, quand approche le temps de choisir un maître ou une maîtresse d'école ?

S'il était des sujets formés à quelque école normale, et gradués, tout d'abord, on songerait à eux.

Il s'en trouve... très peu... mais il s'en trouve. Savent-ils le français — puisque les enfants ne comprennent que cette langue — et le peuvent-ils enseigner ? Non, à l'école normale le français est ignoré, le français n'y a pas sa chaire.

Et ceux qui seraient les meilleurs instituteurs sont les plus incompetents.

Maintenant, répondez à cette question.

Parmi les nôtres, pourriez-vous nous citer les instituteurs gradués régulièrement, leur assigner une place et noter leur mérite scientifique et littéraire ?

Si la réponse vous embarrasse, écoutez le dire de M. L. S. Morse, que nous vous traduirons fidèlement :

— " Le district de Digby-Annapolis compte vingt-cinq sections françaises où trente-trois instituteurs de langue française sont requis. Or, ça été toujours une énorme difficulté de trouver des professeurs gradués pour ces écoles. L'année dernière (1892) il a fallu délivrer des licences (permissive licenses) à treize personnes, afin de remplir les vides. Quatre d'entre elles, sorties de l'École Normale du Nouveau-Brunswick, honoraient leurs fonctions ; plusieurs autres n'étaient point nulles absolument, et le reste avait peu de qualité pour cette mission.

" Le fait, que les écoles françaises sont nombreuses et fréquentées, qu'on y enseigne deux langues, que les instituteurs sont de troisième classe (ou d'aucune), et que les entraves y sont plus grandes que dans les écoles anglaises et rend le progrès plus lent, tout cela explique comment très peu de Français obtiennent des licences de troisième classe."

Eh bien, non, ceci ne donne pas le pourquoi !

Le " pourquoi " est dans le fait que le français n'a pas de chaire à l'école normale.

Qui se plaint au Nouveau-Brunswick ? qui se plaint dans le Maine ? Les uns ont Fredericton, et les autres Fort-Kent avec leur chaire de français ; et ce français, passé dans la tête des jeunes gens et des jeunes filles qui enseignent, ne leur cause ni migraine ni calvitie !

De plus, ils ont des couvents où les religieuses, d'elles-mêmes, se sont donné la peine et le plaisir d'apprendre et de cultiver le français.

Le gouvernement n'a pas, que nous sachions, formulé de loi qui proclame la nécessité du français pour tous. Nous exigerions seulement aussi une entente par laquelle il nous laisserait libres dans une sphère assez large, et statuerait son enseignement facultatif à l'école normale. Est-ce là vouloir l'impossible ?

Nous avons fort bien un " transeat " d'enseignement français, nous voudrions un " placet. " Dans nos écoles, l'encouragement manque autant que le salaire.

Du reste, à défaut d'instituteurs licenciés, les familles adoptent n'importe qui se présente, au plus bas prix.

Les filles à marier trouvent que pour six mois ce n'est rien, et qu'elles se gagneront bien toujours une robe et un chapeau, pour les noces. Voilà le ressort et l'émulation de l'enseignement à la Nouvelle-Ecosse ; il est solide, bon Dieu, et l'idée géniale.

Beaucoup de ces jeunes personnes consacreront quatre ou cinq années à l'enseignement ; elles sont Françaises, nous le supposons ; elles se présenteront dans des districts français, le sauront-elles si leurs maîtresses ne sont pas compétentes en cette matière, ou, si compétentes, elles ne l'enseignent pas ? Et, pourtant, c'est une nécessité de premier ordre.

Vingt fois, dans cet article nous avons déjà radoté les mêmes choses ; vous nous accuserez, sans doute, de caresser par trop cette marotte. Va pour marotte ! mais nous ne nous convertirons pas.

Même, quittant la question d'enseignement primaire, permettez-nous de vous ressasser ce que déjà nous avons démontré de l'importance du français dans les études sensées plus approfondies des pensionnaires de couvents.

Nous ne voulons pas les femmes ignorantes, et, cependant, leurs incertitudes sont souvent un charme ; mais, les Acadiennes ne sentent, et nous ne sentons nullement pour elles, le besoin de tout un bataclan de linguistique. Elles ne sont pas destinées toutes à la société anglaise — il y en a très peu — elles ne se consacreront pas au théâtre, à la médecine, au droit, à la politique ; alors, elles resteront au foyer français.

Il faut leur dire : Les trésors de sensibilité et d'imagination dont votre cœur déborde, savez-vous où il faut les répandre ? C'est autour de vous, dans l'humble et doux cercle de la famille. Cet idéal qui vous enchante et vous désespère, ne le laissez pas flotter entre ciel et terre, dans le vague d'un demi-songe ; essayez de le saisir, de le réaliser, de le vivre. Cela dépend de vous.

Vous rêvez d'être un ange ? Soyez l'ange du foyer. Chantez, souriez, soyez bonne, créez le paradis autour de vous, le paradis où tous pensent, jugent, s'entre-tiennent dans la langue que comprennent exclusivement les aîeux. Vous trouverez là un tel aliment pour cet instinct de perfection qui vous travaille, que vous serez désormais bien prémunies contre les satisfactions *frelatées, vaines et périlleuses*, que l'on vous inocule innocemment, de quelque nom qu'on les appelle — genre anglais, avenir, succès — tout cela, romanesque de l'esprit ou du cœur, de l'imagination ou du sentiment.

Nous ne sommes pas trop crus. Mais, au plus bas prix... une machine à mariage !!! la mission sacrée d'enseigner !

Nous croyions encore au bon sens sur terre, il faut se détromper !

Conséquemment, ceux qui se dévoueraient volontiers à l'instruction, qui en feraient leur fonction, leur ministère, leur pain, leur ambition, leur orgueil, sont mis hors concours, parce que le mérite n'est rien, les degrés et les capacités ne valent pas, mais seulement cette considération — les jeunes filles *sans licence* sont moins chères... Proh pudor !

Donc, encourageons les instituteurs sérieux, qui font métier d'être tels, et cessons ces marchandages imbéciles.

Après tout, le nombre de ceux qui enseigneraient avec succès les deux langues est peut-être moins res-

treint qu'on ne le dit ; mais, en présence de cette concurrence où trempent les autorités scolaires, peuvent-ils vivre, s'établir, s'acquérir une expérience et en dispenser les trésors aux générations successives !

Tout le monde sait que l'intelligence est d'un grand poids, mais que l'habitude ou l'expérience est aussi une espèce de seconde intelligence.

De fait, nos institutrices n'ont pas la seconde en commençant leur petit stage de six mois dans une école, bien que nous ne niions pas qu'elles ne viennent au monde avec la première.

C'est bien là une grosse erreur des commissaires d'école — Economiser en fait d'éducation — Pendant qu'en augmentant les salaires, on aurait des maîtres sûrs, attachés, jaloux de leur tâche, et non cette bohème qui passe avec des baillements et des regards à sa montre.

Voilà ce que nous mettrions en usage si, réellement, nos choix étaient libres et possibles. Ils ne le seront que le jour où nous aurons des hommes formés sur ce modèle dans les deux langues, à l'école normale, quand les licences à perte de vue seront abrogées, et que les éducateurs de profession seront soutenus et payés libéralement.

Ce que nous disons là de l'école normale s'applique "in extenso" aux communautés religieuses qui élèvent surtout les jeunes filles.

Et vingt fois pour une, vous verrez pleurer vos compagnes déçues, sortant du couvent, inconnues d'un milieu pour lequel elles ont été façonnées, où elles n'iront jamais, étrangères aux leurs qui ne savent plus leurs aspirations dévoyées et le terme pour leur articuler des consolations qui seraient comprises. Ombre grossière et souillée du bonheur !

Le bonheur, vous l'aurez, quand vous découvrirez que le but de votre vie n'est pas de vous pétrir à l'anglaise mais de vous rendre meilleures pour faire les autres plus heureux — Vous serez meilleures par la religion, utiles dans sa défense, heureuses si vous le faites parmi les vôtres.

La première condition est remplie dans nos couvents, admirablement ; nous doutons que dans le monde et la famille, les deux autres soient aussi faciles à dégager de toute entrave.

A l'appui de nos paroles, nous citerons une phrase du plus profond économiste de notre siècle, Léon XIII. Les principes qu'il pose sont généraux ; ils s'appliquent aux Indes ; ils s'appliquent aux Français ici, aux jeunes filles tout de même. Lisez, et concluez qu'il nous faut une chaire de français à l'école normale.

Le 22 juillet dernier, Sa Sainteté le Pape Léon XIII écrivait donc à propos des séminaires et des écoles dans les Indes :

"La foi catholique, aux Indes, ne sera jamais défendue, sa propagation suffisamment garantie, tant que l'on sentira la pénurie de ministres choisis parmi les sujets indigènes. Les idées des uns ne sont pas en tous points les idées des autres. Les ministres indigènes sauraient le temps de parler et celui de se

taire ; enfin, des Indiens avec des Indiens, et tout soupçon qui gênerait le bien est éloigné."

Dans cette lettre il statue que les jeunes gens seront instruits dans leur propre langue ; évidemment les études théologiques suivront la méthode générale quant aux choses de principe, mais ils parleront le langage populaire, comme qui dirait le breton-bretonnant, le gaélique et sûrement le français.

A pari, nous valons bien ici, vis-à-vis des autres races, ce que les Indiens valent par rapport aux Anglais et aux Portugais de Madras et de Goa.

Nous prions les amateurs de glaner, en tout ceci, quelque chose de pratique, que nous ne donnions pas éternellement des coups de sabre dans l'eau.

Nous en appelons aux instituteurs.

EVANGELINE.

EXEMPTIONS DE TAXES

Voilà la question plus que jamais à l'ordre du jour.

Les contribuables de Montréal sont sur les dents.

Le bureau des évaluateurs vient de publier le rôle d'évaluation pour l'exercice de '93-'94.

Sur ce rôle, l'évaluation des propriétés taxables a été augmentée de 10 à 20 pour cent sur l'année dernière.

Or, la taxe sur les immeubles rapportant environ par année \$1,200,000 ; l'augmentation de cette année correspond à environ \$120,000 que les contribuables auront à payer en plus cette année.

D'un autre côté, la ville étant autorisée à emprunter jusqu'à 15 pour cent de la valeur évaluée de sa propriété et l'évaluation totale de la propriété urbaine étant montée de 130 à 160 millions, nous n'avons aucun doute que nos dignes échevins vont s'empresser d'emprunter les 15 pour cent de la différence, soit \$4,500,000 environ, disons cinq millions, sur lesquels il faudra payer \$200,000 d'intérêt qui, joints aux \$120,000 déjà cités vont faire \$320,000 que les contribuables auront à payer de plus par année sous une forme ou sous une autre.

La perspective est-elle assez réjouissante ?

Sur les \$160,000,000 qui constituent la valeur immobilière de la cité, les immeubles exempts de taxe comptent pour \$40 millions, et nous sommes obligés de payer pour ces immeubles

en comptant la taxe actuelle à 1½ pour cent, environ \$600,000.

Comprend-on bien ?

Nous payons SIX CENT MILLE piastres de taxes pour les beaux yeux des richards du Séminaire, de l'archevêché et des communautés, qui, eux, annoncent qu'ils ont de l'argent à placer.

Montréal compte à peu près 40,000 contribuables.

C'est-à-dire que chaque contribuable paie en moyenne QUINZE dollars par année pour ceux qui sont exempts de taxes ; QUINZE DOLLARS par année pour leur permettre d'acheter d'immenses propriétés, de bâtir des couvents somptueux sur lesquels nous n'avons aucun titre de propriété, bien qu'ils soient achetés avec notre argent.

Il faut que cet état de choses cesse. Les exemptions de taxes doivent disparaître.

Le peuple est à bout, et ne peut plus payer.

Voilà une charge supplémentaire annuelle de \$300,000, c'est-à-dire de HUIT piastres par contribuable.

Eh bien, nous voulons que cela cesse.

Egalité devant la loi.

Que tout le monde paye, sinon, nous ne répondons de rien.

Que l'abolition des exemptions de taxes soit en tête de tous les programmes municipaux aux prochaines élections.

Organisons-nous.

On sait qu'à Toronto, une église, l'église baptiste de Jarvis Street, a renoncé à l'exemption et ne s'en porte pas plus mal, bien qu'elle paie \$1100 de taxes par année depuis deux ans.

Elle espérait faire honte aux autres églises et provoquer un mouvement salulaire.

Va-t-en voir s'ils viennent.

Personne n'a bougé.

Alors, un correspondant du *Mail* a écrit, à ce sujet, une lettre fort sensée, où il dit que l'Église Baptiste ferait bien mieux de ne pas se lancer dans la chevalerie et de conserver ses \$1100 par année pour constituer une association décidée à

mettre un terme à l'abus des exemptions de taxes.

Voilà une bonne idée.

Pourquoi ne se constituerait-il pas une association à Montréal dans le même but ?

Pour notre part, nous en sommes.

CIVIS.

LE RESPECT DU PAPE

La lutte qui vient de se faire en France a provoqué dans le bon monde des sorties anti-papales qu'il est bon d'enregistrer.

Le jour où ces messieurs auront un pape de leur goût et de leur genre, nous pourrons les utiliser.

Chacun son tour :

Voici d'abord la *Gazette de France*, organe du trône et de l'autel :

" Les monarchistes ont vaillamment combattu, mais que pouvaient-ils contre la coalition de Rome et du Grand-Orient ? "

C'est entendu, le pape était allié avec les franc-maçons !

Le correspondant de Rome du *Figaro* attribue le langage suivant à un cardinal important :

Le bilan de l'expédition ne se chiffre que par des désastres, le plus grand de tous peut-être, la désaffection des fidèles : en France, depuis cinquante ans, on avait pour le Pape une affection et un dévouement sans bornes. Je crains qu'on ne fasse machine en arrière.

Le *Moniteur de Rome* expose un moyen commode pour les catholiques d'échapper à toutes les difficultés qu'ils rencontrent au cours de la bataille électorale. Dans un article sur la situation des esprits en France au point de vue des élections, voici textuellement ce que nous lisons :

" Certains catholiques diront peut-être qu'il faut au moins exiger des candidats des promesses sur les lois militaire et scolaire. *Nous répondrons que si ces candidats sont catholiques, il est inutile de leur imposer un programme qui est le leur, et que s'il n'est pas catholique, il est imprudent de s'exposer à des malentendus.* Le jour où le jacobinisme sera vaincu, les lois seront virtuellement mortes et appliquées dans un autre esprit.

" *Les règles de la stratégie enseignent que, dans les luttes décisives, l'essentiel est de vaincre ; quand la bataille est gagnée, il est temps de songer à l'avenir.*

Escobar et Rodin n'auraient pas trouvé mieux.

Drumont, lui, est encore plus catégorique :

Léon XIII n'a pas su voir cet admirable côté de l'âme française qui, au rebours de l'âme italienne essentiellement réaliste et jouisseuse, aime les causes vaincues et les combats qui semblent sans espoir.

C'est cela, le pape est un jouisseur !

Attrappe !

D'ailleurs, la *Libre Parole* définit bien clairement la position :

Le respect peut interdire à un chrétien de souligner les côtés navrants de ce spectacle. Le publiciste, l'historien social n'en a pas moins le droit d'apprécier des faits qui sont de l'histoire. Il serait vrai nent extraordinaire que le Pape pût intervenir dans la vie publique des citoyens français, et que les Français ne pussent pas se permettre de juger le résultat de cette intervention.

Le cri du *Moniteur de Rome*, cité par la *Vérité* : " Ne touchons pas au Pape ! " est une pure bêtise ; pris au pied de la lettre, il enlèverait aux catholiques de France non seulement tout droit de penser, tout droit de discuter ce qui les intéresse, mais le sentiment même de leur personnalité.

Voilà une ligne de conduite dont il est bon de prendre note.

LIBÉRAL.

LES RESTES D'UN PELERIN

Le *Courrier du Canada* donne de plus amples renseignements sur le pèlerin mort par miracle à Ste-Anne.

Nous reproduisons ces renseignements à titre de documents sur l'éducation classique.

Voici son signalement : *grandeur moyenne*, cheveux et barbe noirs ; chapeau mou brun, habit et veste en *serge noire*, chemise blanche, caleçon coton blanc, pantalon en *velour barré*, bas en laine blanche, chaussures *lastics*, cravate blanche *barrée* bleue, *collet* blanc en *caoutchouc*, *bretelle blanche*, scapulaire et reliques.

Sur son habit était une médaille de la bonne Ste-Anne attachée à un ruban vert. Dans ses poches on a retrouvé une pipe en plâtre avec douille en cuivre, et *bonquin* en caoutchouc, couteau à deux lames, chapelet rouge monté sur argent, boîte à allumettes en cuivre, un gros *Paroissien romain*, mouchoir de poche blanc, et \$9.79 en argent.

Le *Courrier du Canada* s'oppose, cela va sans dire, à la réforme de l'éducation.

REFORMATEUR.

LA CHARITE

Il est si rare de trouver de la franchise chez nos adversaires, que nous nous empressons de publier les lignes suivantes qui émanent d'un ecclésiastique, et que reproduit piteusement la *Vérité*.

J'avoue ne pas comprendre cet espèce de répulsion qu'inspire de nos jours à certains catholiques, et même à certains ecclésiastiques, la charité. La Providence qui a voulu la justice a voulu aussi la charité, pour unir plus étroitement les membres du corps social. La justice ne fait pas des obligés ; c'est la charité qui oblige, en d'autres termes, qui relie par la reconnaissance celui qui a reçu à celui qui a librement donné.

Au fond, en dehors des ouvriers, tout le monde vit de charité. Dans les classes les plus élevées, les jeunes ménages acceptent volontiers des pères et des mères, des oncles et des tantes, des dons qui les aident à vivre ; ils vivent donc de charité. Combien d'employés, de fonctionnaires ne vivraient pas, si une charité discrète ne leur venait en aide ? Combien de curés pourraient vivre de leur traitement, soit de leur salaire, s'ils n'avaient l'appoint de la charité ? Le Pape lui-même, malgré son immense labeur, de quoi vit-il, sinon de nos charités ? Et au temps de sa plus grande indépendance, de quoi donc vivait l'Église, sinon des fondations charitables ?

C'est M. l'abbé Fichaux qui a écrit les lignes qui précèdent, et qui auront, nous l'espérons, l'effet d'abaisser bien des orgueils déplacés.

Nous espérons que, dans un archevêché que nous connaissons, on méditera ces sages doctrines.

CARITAS.

L'EDUCATION PRATIQUE

Le *Courrier du Canada* pour défendre les collèges classiques, publie victorieusement l'extrait suivant de la *Revue de la Science Nouvelle* :

“Le projet de décret sur la réorganisation des études médicales qui a été soumis à l'examen du Conseil supérieur dans la session ouverte le 20 juillet, maintient pour le doctorat en médecine la nécessité du baccalauréat classique, dit baccalauréat lettre philosophie. On objecte qu'il est possible d'être bon médecin sans savoir lire Hippocrate en grec. Mais le but des études classiques c'est nullement d'apprendre aux médecins à lire Hippocrate en grec : ni Pline l'Ancien en latin. Le but est de développer et d'élever leur esprit et de former leur goût. Les études classiques, le latin et le grec avant le grand siècle français, voilà l'unique moyen de faire des hommes. On peut avoir, sans les études classiques, des praticiens et des spécialistes, on n'aura jamais ni médecins, ni ingénieurs, ni avocats.”

Certainement, nous abondons dans ce sens-là.

Mais ce que nous ne voulons pas, c'est qu'il n'y ait rien que des collègues classiques.

Nous voulons des collègues commerciaux, industriels et agricoles pour faire des marchands, des mécaniciens et des cultivateurs instruits.

Puisque le clergé accapare toutes les ressources du pays et empêche l'initiative laïque de s'exercer, comme il vient de le montrer pour le collège de la Beauce, nous avons le droit de dire qu'il met volontairement notre jeunesse dans un état d'infériorité dangereuse dont nous avons le devoir de lui demander un compte sévère.

LES ANNALES

C'est des *Annales* de la Bonne Ste. Anne qu'il s'agit : ces fameuses Annales auxquelles les *défunts* n'ont pas le droit de s'abonner, dit le prospectus.

Il paraît que la presse s'est montrée irrévérencieuse à l'égard de cette institution.

La *Croix*, qui possède à Montréal le monopole des bons principes, s'est montrée vivement offusquée des citations empruntées aux bienfaites Annales.

Le silence généreux gardé par la *Patrie*, qui s'était abstenue de commentaires sur des ineffabilités des dites Annales, a surtout désagréablement tracassé l'organe du Séminaire.

Il y avait de quoi se fâcher en effet.

Dévoiler dans sa révoltante nudité l'ineptie de semblables publications est un cas pendable.

La *Croix* s'est érigée en vengeresse des Annales.

Pour ceux qui ont pu lire les grotesques extraits du répertoire de la carotte rédemptoriste, nous allons fournir quelques renseignements sur la maison ; à l'œuvre on connaît l'artisan, dit le proverbe, et la réciproque doit être vraie.

Les *Annales* furent fondées en 1861 par un nommé Nazaire Leclerc, qui ne réussit jamais même à être curé.

Après avoir fait la navette entre toutes les presbytères du diocèse de Québec, il finit par échouer dans une petite paroisse proche de la

vieille capitale, où il s'installa sous la surveillance d'un vieux curé indulgent.

C'est là qu'il conçut le plan de cette merveilleuse entreprise, qui fait aujourd'hui l'admiration de la jeune génération de la *Croix* et du *Monde Illustré*.

Dans cette paroisse, ce pauvre Nazaire n'avait à desservir qu'une seule *ouaille* (le singulier est ici de rigueur). Il s'en acquittait en conscience. Les uns disaient que c'était sa sœur, d'autres que c'était sa nièce.

Toujours est-il, que la voix du sang parlant, l'harmonie la plus complète régnait dans la communauté.

Voici en peu de mots les origines de ces douces Annales dont la *Croix* s'est constituée la défenderesse.

Il y a aussi, un autre prêtre qui a écrit sur la Bonne Ste. Anne ; il est bien connu à Québec, et malgré cela j'oublie son nom. Toujours est-il que, lui aussi, a une nièce.

Peut-être qu'en cherchant bien vous trouverez.

QUÉBECQUOIS.

ECLISOPHONE

Nous avons il y a quelques mois publié une nouvelle assez croustillante sous le même titre.

Nous ne pensions pas que la chose pût se réaliser aussi vite.

Or, voici ce que nous lisons dans la *Vérité* de Paris.

Le *Gil Blas* annonce sérieusement que " les desservants des 36,000 paroisses de France, les âmes pieuses inscrites aux registres spéciaux des agences de publicité religieuse, bref, tous ceux qui, de près ou de loin, s'intéressent aux choses de la religion ont reçu le prospectus suivant " :

M.

Les progrès de la science sont tels que des athées seraient seuls capables de nier l'intervention divine dans les dernières découvertes de la physique et de la chimie. Il nous a paru qu'il importait de ramener au service du Très-Haut les améliorations pratiques obtenues de sa miséricorde.

Il se trouve trop souvent que des personnes aussi pieuses qu'âgées sont privées du service divin ; la paralysie ou toute autre infirmité les cloue en leur fauteuil.

D'un autre côté, de jeunes femmes, fatiguées par les sujétions mondaines ou retenues pour des causes que nous n'avons pas à rechercher, manquent à leurs

devoirs du dimanche. L'éloignement des lieux consacrés au culte sert de prétexte à la tiédeur de certains fidèles.

Enfin le froid en hiver, la chaleur en été, la pluie au printemps, le vent en automne sont autant de raisons de rester chez soi pour quiconque n'a pas une foi à transporter des montagnes.

En conséquence, la compagnie Calvani, s'étant au préalable entendue avec les autorités ecclésiastiques, a obtenu la concession de l'*Eclisophone* pour les paroisses de France. Ce petit instrument, construit sur le modèle du Théâtrophone, permet d'entendre messe, vêpres, complies, salut, et de prendre part, sans se déranger, aux divers exercices du culte. La voix des grands prédicateurs vient vous émouvoir à domicile, la solennité des grands services en musique vous prend dans votre lit. La confession n'exige plus aucun déplacement.

Nous vous enverrons, sur demande affranchie, notre catalogue complet.

Comptant sur votre clientèle, nous vous prions d'agréer, etc., etc.

" Le caractère sérieux et pratique de cette circulaire, ajoute *Gil Blas*, ne nous permet pas d'émettre un doute sur son authenticité."

INVENTEUR.

MISONÉISME

Le Van d'abandon.—On lit dans la *Semaine Religieuse* de Laval : " A propos d'un opuscule intitulé le *Van d'abandon*, le Père général des Franciscains écrit :

" En ce qui concerne l'opuscule le *Van d'abandon*, vous devez en empêcher la diffusion et interdire la pratique des choses qui y sont contenues. Deux théologiens de notre Ordre et un théologien de l'Ordre des Dominicains ont été chargés, par mes soins, d'examiner le dit opuscule. Ils ont jugé qu'il ne contenait point d'erreurs, *mais des nouveautés, des choses dangereuses* et pratiquement impossibles. Ainsi, autant que vous le pourrez, vous vous y opposerez, même en mon nom et par mon autorité..." (Lettre du Révérendissime Père Général au T. R. P. Thomas, ministre provincial).

Y pensez-vous, hein ?

Des nouveautés !

Pas d'erreurs, mais des nouveautés !

Le Dr. Lombroso a trouvé un terme pour désigner cette affection particulière du catholicisme, il l'appelle le *misonéisme*, de deux mots grecs, *neos*, nouveau, et *misos*, haine.

Le *misonéisme* est la haine du nouveau, une infirmité incurable qui tuera la foi si on n'y prend garde.

CATHOLIQUE,

MUTATIONS

C'est l'époque des changements de paroisse, comme qui dirait : le blanchissage ecclésiastique.

Dans le diocèse de St. Hyacinthe, le curé de Dunham, M. Angers, abandonne ses paroissiens éplorés et va opérer dans d'autres régions.

Dans le diocèse de Québec, un certain Abbé Scott part de Lévis pour se rendre à Ste Foye.

Ce monsieur Scott est-il le même qui publiait dans le *Quotidien* une série d'articles insultants pour le CANADA-REVUE, et qui annonçait déjà qu'il y aurait toujours des scandales dans le clergé ?

CHERCHEUR.

LES AFFAIRES

La *Semaine Religieuse* de Montréal contient l'annonce suivante :

ARGENT À PRÊTER À 5 P. C.

Les fabriques et communautés religieuses qui ont besoin d'argent pourront s'adresser à M. Ant. Robert, à l'archevêché de Montréal, qui doit recevoir prochainement des capitaux assez considérables à placer.

Comme ces pauvres gens-là sont à plaindre !

Ils n'ont ni patrie, ni famille ; ils ne paient pas de taxes, et n'élèvent pas d'enfants, aussi, ont-ils des sommes assez considérables à placer.

PAUPER.

Les personnes qui désirent se procurer les "Lettres de M. Louis Fréchette à l'abbé Baillargé" peuvent le faire en s'adressant au CANADA-REVUE. Prix (franco par la poste), 25 cents.

Un de nos confrères commet une coquille impardonnable à propos des comités municipaux.

Il intitule un de ses rapports :

"Comité de Volerie."

Il y a évidemment un *l* de trop.

Au catéchisme. — M. le curé gronde un jeune adolescent qui ne va jamais aux offices.

— Mais enfin, déclare-t-il, vous pourriez bien aller au moins à la messe ?

— A quoi qu'ça me servirait ? murmura le petit ; je ne comprends pas le latin !

LE DOCTEUR JACQUES

Mauvaise nouvelle pour le Dr. Jacques.

La "Sainte Inquisition Romaine" vient de condamner par un décret une œuvre, dite de "Jésus pénitent," établie à Loigny par quelques religieuses connues par leurs démêlés avec l'évêque de Chartres et par leurs vues excentriques. En même temps est réprouvé le titre que s'était donné une association parfaitement canonique et régulièrement instituée par l'évêque de Dijon sous le nom d'*Association de pénitence en union avec le Sacré Cœur de Jésus pénitent pour nous*. Cette confrérie, qui a immédiatement modifié son appellation, compte 600,000 associés."

Espérons qu'une aussi sage décision mettra un terme à la comédie macabre qui se joue sur la rue Amherst.

SENS-COMMUN.

LES MIRACLES

La *Croix* de Paris relate le fait suivant que reproduit la *Vérité* de Québec :

Prenant un névropathe, M. Charcot le rendait boiteux par suggestion, puis il lui disait : "Lève-toi et marche." Et le boiteux de tout à l'heure se levait et marchait.

Oui, dans ses expériences de forme charlatanesque, il disait avec mépris, et conservant une modération accentuée : "Voilà les miracles : comme Jésus-Christ !

Pas plus difficile que cela !

PÈLERIN.

Les organisateurs du Parc Sohmer ne négligent aucune occasion de nous donner un spectacle toujours varié et attrayant. Nous sommes toujours heureux de noter les attractions qu'ils font venir à grands frais. Cette semaine, ils se sont réellement surpassés, et les fontaines lumineuses sont une féerie qu'il faut voir pour la bien apprécier. Ainsi, avis à tous ceux qui n'ont pas encore visité le Parc. Allez-y de suite et vous nous en direz des nouvelles.

Notre artiste canadien, Alfred Desève, nous est aussi revenu, et nous avons été fort heureux de l'acclamer dans tout l'épanouissement de son merveilleux talent.

Nous avons particulièrement remarqué, pendant la saison qui vient de s'écouler, l'affluence toujours plus grande de nos compatriotes de langue anglaise au Parc Sohmer.

Un *curieux* nous écrit pour nous demander si l'abbé Proulx a été recommandé par l'archevêque de Montréal pour le siège épiscopal de Sherbrooke.

Mgr. Fabre connaît très bien M. l'abbé Proulx,

LA FRANC-MAÇONNERIE

DEVANT LE CLERGÉ

(du *Figaro*)

Mgr. l'évêque de Bayonne ayant adressé récemment à la sacrée congrégation du Saint-Office, à Rome, deux questions relatives à l'obligation imposée aux catholiques, par la constitution *Apostolica sedis*, de dénoncer, sous peine d'excommunication réservée au Souverain-Pontife, les chefs secrets de la franc-maçonnerie, a reçu des réponses desquelles il résulte :

10 Que la dénonciation est obligatoire, non seulement dans le cas où les chefs ne seraient pas connus comme appartenant aux sociétés condamnées, mais encore dans celui où, francs-maçons avérés, ils ne seraient pas connus comme chefs de sectes ;

20 Que la dénonciation est obligatoire, même dans les régions où la franc-maçonnerie est tolérée par le pouvoir civil, où ses membres sont assurés de l'impunité et où l'Eglise ne peut user de son pouvoir de coercition.

Or, ces deux réponses ayant été reproduites par la *Semaine Religieuse*, du diocèse de Paris, précisément à l'ouverture de la période électorale, beaucoup de catholiques en ont tiré cette conclusion, nettement exprimée par un journal royaliste, que l'on ne pouvait, en conscience, soutenir un candidat franc-maçon, ni voter pour lui.

D'autre part, les termes mêmes de la déclaration de principe de la Congrégation romaine étant enveloppés d'une certaine ambiguïté, nous avons prié un membre très éminent du clergé de Paris, que l'enseignement de la théologie a dès longtemps rompu à toutes les subtilités de la casuistique et dont la modestie égale la science, de bien vouloir nous donner quelques éclaircissements sur ces délicates matières.

— La Constitution *Apostolica sedis*, nous dit-il, frappe d'excommunication trois catégories de personnes : d'abord, les francs-maçons ; puis ceux qui les favorisent — en tant que francs-maçons — de quelque manière que ce soit ; enfin quiconque, sans être soi-même franc-maçon, ni favoriser positivement la franc-maçonnerie, en connaîtrait un ou plusieurs chefs secrets et ne les dénoncerait pas à l'autorité religieuse.

Il est bon d'ajouter que Léon XIII, dans son encyclique sur la franc-maçonnerie, a encore aggravé les peines édictées par Pie IX dans la Constitution *Apostolica sedis*. Ces deux pontifes ont toujours vu dans la franc-maçonnerie la grande ennemie de l'Eglise, et Léon XIII est allé jusqu'à écrire qu'elle était présidée par Satan en personne.

— Quels sont les *chefs* de la franc-maçonnerie visés par la Constitution *Apostolica sedis* et la sacrée congrégation du Saint-Office ?

— La Constitution *Apostolica sedis* dit exactement *coryphæos atque duces*.

Quelques commentateurs pensent que ces mots embrassent tous ceux qui jouissent d'une certaine influence dans la franc-maçonnerie, ses membres les plus actifs, même s'ils ne sont pourvus d'aucun grade,

Telle n'est pas mon opinion. En vertu de l'axiome bien connu : *Favores sunt ampliandi et odia restringenda*, je crois que *coryphæos atque duces* doit seulement s'entendre des présidents des loges, je veux dire ceux qui président effectivement les *tenues*. On peut dénier aux autres la qualité de coryphées et de chefs, et le doute, ici comme ailleurs, doit profiter à l'accusé.

— Comment doit se faire la dénonciation ?

— Par lettre ou verbalement, peu importe. Elle peut être adressée à l'Ordinaire (évêque du lieu) directement ou par l'intermédiaire d'un prêtre, par exemple le curé de la paroisse où fonctionne la loge dont le président est en cause.

— En quoi réside selon vous, Monseigneur, l'utilité pratique de la dénonciation ?

— Elle est nulle à Paris, où les francs-maçons, maîtres de tous les rouages de l'administration, ne songent nullement à se cacher. Elle est considérable dans certaines villes de province encore animées de l'esprit de foi, et où ils feraient certainement moins de mal si l'on pouvait et si l'on voulait sérieusement démasquer leurs batteries.

— Mais que peut faire l'évêque, une fois averti que dans telle partie de son diocèse le président de la loge maçonnique s'appelle X., Y. ou Z. ?

— L'Eglise ne dispose plus aujourd'hui d'aucun pouvoir effectif de coercition ; mais un homme averti en vaut deux, comme dit le proverbe, et l'évêque, dans le cas qui nous occupe, pourra le plus souvent, en agissant, cela va de soi, avec la plus extrême prudence, prévenir dans une certaine mesure l'influence néfaste du franc-maçon notable qui lui est dénoncé, en mettant prêtres et fidèles en garde contre ses agissements.

— De la Constitution *Apostolica sedis* et des réponses adressées à l'évêque de Bayonne par le Saint-Office, doit-on conclure qu'il soit interdit à un catholique de voter pour un franc-maçon ?

— Directement, non ; indirectement, oui.

N'est-il pas évident, en effet, que si l'Eglise a si vigoureusement anathématisé la franc-maçonnerie, par l'organe de deux de ses plus grands papes, c'est qu'elle la considère comme une irréconciliable ennemie de ses dogmes, de sa morale, de sa discipline ? De plus, voter pour un franc-maçon, n'est-ce pas le *favoriser*, c'est-à-dire lui donner de nouvelles armes contre la religion ? Or, la Constitution *Apostolica sedis* frappe d'excommunication ceux qui *favorisent* les francs-maçons.

Je crois cependant qu'il faut étudier avec grand soin, au point de vue électoral, chaque cas particulier, et que ce serait, en l'espèce, s'attacher trop exclusivement à la lettre de la Constitution *Apostolica sedis* que de se déterminer d'après ses seules prescriptions. Car, dès qu'il s'agit d'élections, un principe général domine tout le débat : il est toujours permis de voter pour un candidat capable d'exercer dignement le mandat qu'il sollicite et présentant, par voie de conséquence, les garanties nécessaires au point de vue religieux.

Considérez en outre, que tous ceux qui ont donné leur nom à la franc-maçonnerie ne sont pas nécessai-

rement hostiles à l'Église. Je connais des catholiques, non pratiquants à la vérité, mais très respectueux de toutes les choses religieuses qui, tout jeunes, se sont inscrits à une loge quelconque par curiosité, pose ou bravade, sans se préoccuper de l'importance de cet acte au point de vue religieux, sans y penser même. Cette opinion n'est-elle pas encore très répandue, que la franc-maçonnerie n'est autre chose qu'une société philanthropique ?

Je connais aussi des hommes, atteints de scepticisme sans doute, mais parfaitement incapables de faire œuvre antireligieuse, qui sont entrés dans la franc-maçonnerie par intérêt, ne voyant dans cette démarche qu'un moyen d'arriver au but de leurs ambitions — quelquefois d'ailleurs très modestes. Les influences maçonniques ne se sont-elles par emparées, surtout en ces dernières années, de la vie sociale presque tout entière ? Je pourrais vous citer une personne qui depuis huit ans sollicitait vainement un emploi dans un ministère. Cédant aux conseils de plusieurs amis, eux-mêmes francs-maçons, elle s'est enfin affiliée à la franc-maçonnerie. Trois ou quatre jours après, elle était nommée à l'emploi qu'elle désirait. Mettons, si vous voulez, qu'il ne faille pas conclure : *Post hoc, ergo propter hoc* ; mais la coïncidence est au moins curieuse. Et d'ailleurs, les faits de ce genre ne se comptent plus. Je vous le dis en vérité, bientôt on exigera du postulant un diplôme maçonnique pour lui donner un emploi de facteur rural ou de cantonnier.

Donc, un franc-maçon n'est pas nécessairement un anti-clérical, surtout un anti-clérical militant. Par contre, il faut bien reconnaître qu'un certain nombre d'anti-cléricaux, voire des plus militants, ne sont point affiliés à la franc-maçonnerie, et se moquent de sa ferblanterie, de ses oripeaux et de son triangle symbolique à l'égal des cérémonies extérieures du culte.

Il peut donc se faire que dans la même circonscription les suffrages des électeurs soient brigüés en même temps par un franc-maçon présentant les garanties suffisantes au point de vue religieux et par un non franc-maçon nettement hostile à la religion. En ce cas, je ne pense pas qu'il faille s'abstenir, et je crois que le devoir électoral serait de voter pour le franc-maçon. Mais cette alternative est très rare, à coup sûr, et l'innocuité du franc-maçon dont je viens de parler ne saurait en aucune manière être attribuée aux *chefs* de la franc-maçonnerie. Ceux-là savent bien ce que veut en réalité la secte, et il n'y a aucune raison de supposer qu'ils ne le veuillent pas au même degré.

J. DE NARFON.

L'ÉDUCATION DES PETITS

Rompons encore une lance pour la cause des "petits"... Il n'en est pas de plus dignes d'intérêt...

Dans les cours préparatoires de certaines écoles — plus nombreuses qu'on ne croit — les élèves sont fort à plaindre. Non qu'on les malmène, ni qu'on les

surmène, mais tout simplement parce qu'on les oublie. Quantité négligeable ! pensent les maîtres...

L'autre jour à V....., M. P....., un digne instituteur, m'expliquait que ses petits élèves du cours préparatoire étaient momentanément inoccupés, parce que, "ne sachant rien encore, on ne pouvait rien leur donner à faire," qu'il était d'ailleurs obligé de surveiller lui-même la correction d'un problème d'arithmétique au cours moyen, et qu'il prendrait ensuite les petits pour leur donner une leçon de langage...

Ainsi, ces enfants allaient passer là, assis sur leurs bancs, une demi-heure dans le plus complet désœuvrement. Je les observai du coin de l'œil. Au bout de dix minutes les natures lourdes avaient pris le sage parti de somnoler doucement ; quelques enfants regardaient devant eux, de ce regard vague et hébété qui décèle le vide absolu de la pensée ; d'autres, d'un tempérament moins pacifique, commencèrent bientôt à s'agiter, à droite et à gauche à singer ceux qui dormaient, à se faire des pieds de nez, etc. L'un d'eux même, plus hardi, voulut opérer une permutation furtive entre deux encriers, mais tout à coup, soit peur on maladresse, voilà mes encriers par terre et l'encre répandue, sauf ce qu'il en était resté en route sur le tablier du voisin. Celui-ci se mit aussitôt à crier, sans plus de souci de la présence de l'inspecteur que des regards courroucés du maître. Une scène de pugilat en règle allait s'ensuivre, quand M. P..... prit le parti de conduire nos belligérants dans deux coins opposés de la salle de classe. La solution raisonnée du problème, un instant suspendue, fut reprise, et, dix minutes après, un second incident faisait déjà oublier le premier...

— "C'est une fatalité ! s'écria M. P....., je vous prie de croire, Monsieur l'Inspecteur, que jamais pareilles choses n'arrivent..."

Après la classe, je demandai à M. P..... si réellement quand il laisse ainsi les douze élèves du cours préparatoire sans occupation les choses se passent bien différemment. — Mon Dieu, à dire vrai, me répondit-il, j'ai souvent à me plaindre de deux ou trois petits "gredins" turbulents, qui ne peuvent rester un moment tranquilles. C'est pourtant bien simple, ce qu'on leur demande !

— Vous croyez ? Détrompez-vous, mon cher instituteur, et soyez assuré que rien n'est plus difficile pour des enfants, parce que rien n'est plus contre nature que de rester immobiles et silencieux pendant une demi-heure. On a proscrit les châtimens corporels. Ceci en est d'un autre genre, non des moindres, et je sais bon nombre d'enfants qui préféreraient l'ancien coup de règle sur le creux de la main à cette

obligation de "sagesse" passive que vous leur imposez...

Mme Pape-Carpantier dit quelque part : "Un enfant qui ne remue pas est un enfant mort, enterrez-le."

Mais il y a autre chose. Ces enfants souffrent physiquement de la contrainte où vous les tenez, de l'obligation de ne rien faire que vous leur imposez à de certains intervalles; ne pensez-vous pas qu'ils en souffrent aussi et davantage intellectuellement?

Vous dites qu'il vous est impossible d'abandonner vos élèves du cours moyen préparés au certificat d'études, parce qu'ils sont très en retard. Êt vous n'êtes pas seul, M. P., à dire cela de votre cours moyen. Je trouve, moi aussi, qu'il est fort en retard, comme sont en retard tous ceux qui ne se mettent pas en route assez tôt ou qui flanent en chemin.

Mais peut-il en être autrement? Quand ce cours moyen n'était encore qu'à l'état de cours préparatoire, vous l'avez négligé sans doute, le laissant des minutes et des heures sans travail, sans exercice, comme il arrive pour votre cours préparatoire actuel. Ces enfants ne se sont mis franchement à l'étude des matières du programme qu'au cours élémentaire, et déjà, remarquez-le, je vous prie, ils se sont trouvés en retard sur ce programme parce qu'il suppose une ou deux années de préparation antérieure.

Pour rattraper le temps perdu — qui ne se rattrape pas, dit-on — il eût fallu à vos élèves, à défaut des premières notions, au moins des habitudes de travail déjà formées. Or, c'est tout le contraire qu'ont produit leur longues séances de torpeur, d'ennui et de distraction; leur esprit s'y est engourdi et comme ankylosé. Le retard n'a donc fait que s'accroître au cours élémentaire, de même au cours moyen; et il est étonnant qu'il soit à peu près irrémédiable aujourd'hui?

"Rien ne sert de courir, il faut partir à point."

Votre préparation au certificat d'études se fait, M. P., dans les pires conditions.

Il faut modifier radicalement votre système, et vous bien persuader que la meilleure manière de préparer ce terrible certificat d'études est encore de ne pas le préparer du tout, si paradoxal que cela paraisse. Vous ferez même ainsi d'une pierre deux coups. Je m'explique.

Mettez-vous en communication directe, intime, avec vos petits élèves de cours préparatoire, et le plus souvent possible: apprenez-leur à travailler; faites-leur aimer le travail en le leur rendant facile et agréable. Faites qu'ils sachent peu à peu s'occuper par eux-mêmes, et tenez-vous toujours, même avec eux, étroit-

ment au courant du programme. Voilà d'ores et déjà, et sans vous en douter, votre préparation au certificat d'études parfaitement commencée; vous n'aurez nul besoin de le "chauffer" à outrance dans la dernière année, et ce sera ainsi une préparation sérieuse, solide, de bon aloi, qui ne réserve guère de surprises au jour de l'examen. Premier point.

Vous pourrez alors ne consacrer au cours moyen que le nombre d'heures exigé par votre "emploi du temps," si peu observé jusqu'ici, et donner au cours préparatoire ce qui lui revient de votre action personnelle. Second point.

Les élèves de ce dernier cours, constamment occupés, ne s'ennuyent plus. La classe ne sera plus pour eux une vraie "geôle de jeunesse captive," et vos deux ou trois "gredins" eux-mêmes ne trouveront plus le temps, que dis-je, ils n'auront même plus l'idée de faire permuter vos enciers. Ce surcroît de bénéfice disciplinaire n'est pas à dédaigner.

Vous tournez en ce moment dans un cercle vicieux. Sortez-en au plus vite.

Maintenant, si cela peut vous être une consolation, j'ajouterai que beaucoup de vos collègues — instituteurs et institutrices — sont dans votre cas.

C'est à eux aussi que... ce discours s'adresse.

MAGISTER.

CURIOSITES DE JADIS.

MINISTRE DES FINANCES D'AUTREFOIS.

C'est sous la surintendance de Claude de Bullion, seigneur de Bonnelles, que furent frappés les premiers louis d'or.

C'est bien le cardinal de Richelieu qui fit nommer Bullion surintendant des finances, ministre d'Etat et garde des sceaux des ordres du roi; mais ce petit homme — car Bullion n'était pas plus haut qu'un haut de chausses de mousquetaire — devait sa fortune aux dames, qui l'avaient poussé. La comtesse de Sault l'avait protégé spécialement.

On raconte qu'un jour on montra ensemble, à Pompeo Fragipani, le duc de Montmorency, le maréchal de Bassompierre et ce petit bout d'homme, en lui disant:

— Devinez lequel des trois a fait fortune par les femmes.

— Serait-ce ce petit vilain? demanda Fragipani en riant. Il aurait donc une qualité cachée?

— Oui. Les autres, tout beaux qu'ils sont, y ont dépensé cinq cent mille écus chacun.

Bullion était un ministre des finances qui avait beaucoup d'ordre et une économie frisant l'avarice.

Cependant, pour gagner ceux qui étaient là, le jour où furent frappés les premiers louis d'or, il leur dit : — Prenez-en tant que vous en pourrez porter dans vos poches.

L'académicien — diplomate Bautru fut celui qui en emporta le plus. Il en mit dans ses poches trois mille six cents.

Mais malgré son esprit d'économie ordinaire, Bullion aimait à "faire débauche."

Il allait souvent chez La Brosse, son médecin, qu'il avait établi au Jardin des Plantes du faubourg Saint-Victor. Là, il avait des "mignonnes," s'amusait et se gorgeait à l'aise.

Il se faisait même donner des lavements afin de pouvoir manger ensuite de plus belle.

Pour le vin il avait des raffinements extraordinaires. Ainsi, il ne voulait pas qu'on but immédiatement après avoir mangé du lapin, parce que, disait-il, cette viande avait quelque chose qui empêchait de bien goûter le vin.

Tout le long de l'année, il avait des cerneaux, et toujours de la poudre de champignon dans ses poches. Avec cela il trouvait le vin délicieux.

Madelenet, le poète latiniste, consacra à Bullion une de ses odes latines.

Il comparait le ministre à un petit baril bien plein, ajoutant qu'un baril de cette nature ne pouvait porter envie à l'abondance de la mer, et que Bullion, se contentant de ce qu'il avait et étant modéré dans ses désirs, ne portait non plus envie au trésor des rois.

La modération de Bullion consistait à ce moment à avoir déjà amassé huit millions et à s'être fait donner une sinécure, une charge nouvelle du président à mortier du Parlement, tout exprès créée par lui.

Il acheta une chapelle à Saint-Eustache, et la dédia à Saint-Antoine. Cela fit dire qu'il avait eu raison ; qu'elle était devenue la chapelle du "petit cochon."

C'était là "l'esprit boulevardier" de ce temps-là... au Pont Neuf et au Louvre.

* * *

Bullion ne devait pourtant pas aimer les truffes, car il craignait terriblement les bonnes odeurs.

Or, le chancelier, M. de Sillery, avait toujours des gants d'Espagne au Conseil. Cela incommodait fort Bullion. Il s'en plaignit, comme si le chancelier l'eût fait exprès.

Le cardinal dit alors au chancelier :

— Puisque j'ôte mes gants de senteur pour l'amour de M. de Bullion, vous pouvez bien ôter les vôtres.

L'inventaire de Bullion, après sa mort, monta à sept cent mille livres de rente. Peu de temps auparavant, il avait encore déposé cent vingt mille écus d'or chez son notaire, sans que sa femme le sût.

Il ne donna pourtant à sa fille en mariage que cent mille écus.

Bullion ne tenait point table et n'avait qu'un fort médiocre équipage.

Les surintendants qui lui succédèrent, Servien et Fouquet notamment, menèrent un bien autre train.

Ceux-ci, à leur table, à leurs bonnes fortunes, à leurs maisons, dépensèrent plus en six ans que Bullion n'a laissé.

La table seule de Fouquet lui coûtait deux cent mille livres.

Pour son château et son parc de Vaux, il dépensa dix-huit millions de livres, et il y nourrissait six cents personnes.

Le faste et la magnificence de Fouquet lui coûtèrent cher, comme on sait. Accusé de dilapidation des deniers de l'Etat, dont la dette s'accroissait d'année en année, Fouquet fut arrêté, et condamné par une Commission à la confiscation de ses biens et au bannissement.

Mais le roi changea la peine en une prison perpétuelle, que Fouquet subit pendant dix neuf ans dans la citadelle de Pignerol.

Il est vrai que ce surintendant avait osé, paraît-il, porter ses vues jusque sur Mlle de La Vallière la maîtresse du roi !

Il mourut en 1689.

Le surintendant Bullion était, lui, mort presque subitement, dans une débauche, disent les uns.

Les autres prétendent que c'est d'un coup de pied qu'il reçut du cardinal de Richelieu.

Cette dernière version n'est pas plus invraisemblable que la première. Richelieu, dans ses moments de colère, ne se gênait point. Il donna un jour un soufflet à de Cavoye, son capitaine des gardes, pour avoir changé un ordre.

Mais le lendemain le premier ministre en demanda pardon à son officier.

HENRI AUGU.

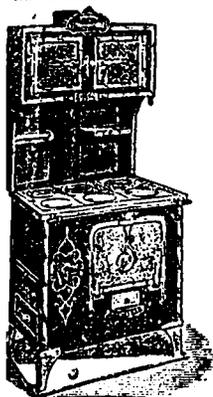
La maison John Lovell & Sons, éditeurs du grand Directory de Montréal, ont fait paraître, comme les années précédentes, leur répertoire commercial *Lovell's Montreal Classified Business Directory*, qui est indispensable dans tous les bureaux d'affaires.

C'est un ouvrage de grand mérite fait avec une exactitude parfaite. Tous les documents qui intéressent le commerce y sont condensés sous une forme utile qui donne une haute valeur à cet ouvrage.

Notre ami Charles Champagne, destitué par le Gouvernement de Québec, il n'y a pas bien longtemps, s'est remis à la pratique de sa profession d'avocat et a ouvert son bureau au No. 16 de la rue Saint-Jacques. Nous lui souhaitons tout le succès qu'il mérite, et nous n'avons aucun doute qu'il réussira à se créer une clientèle nombreuse et choisie.

MANUFACTURE DE COFFRES FORTS

MEDAILLE D'ARGENT



Centenaire 1876.

DE LA PUISSANCE

Et Poêles de Cuisine en Acier et Fer Battu

C. CHAPLEAU, Prop.

414 RUE ST. LAURENT

Atelier: Coin des rues Ontario & St. Charles Borromeo

MONTREAL.



COGNAC Vve MASSON & CIE.,

Ce Cognac, qui vient d'obtenir la Medaille d'or a l'Exposition Internationale d'Hygiene de Vienne, se recommande d'une façon toute particulière pour sa saveur, sa pureté et ses qualités fortifiantes pour les malades. En vente chez tous les principaux épiceries et dans les meilleurs hôtels.

Agence Generale pour le Canada, 516 RUE ST. PAUL, MONTREAL.

19-92

HEURES DE CONSULTATION:

De 11 hrs. A.M. à 1 hr. P.M.
" 3 " P.M. à 5 "

THEO. DAoust

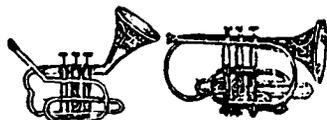
ARCHITECTE et EVALUATEUR

162 RUE ST. JACQUES, MONTREAL

BLOC BARON.

TELEPHONE 704.

B. P. BOITE 509.



AVANT.

APRES.

GEORGE VIOLETTI

Fabricant et importateur, D'Instruments de Musique

Harpes à vendre et réparations de toutes sortes
635 rue Notre-Dame, MONTREAL

CANADA-REVUE

PUBLICATION HEBDOMADAIRE.

À Montréal..... \$3 50
Hors de Montréal..... 3 00
En France..... 20 francs

A. FILIATREAU,

Directeur-Gérant.

312 rue Craig,
Boite Postale 321.

Téléphone 65-31

Le "Caligraph"

EST LA SEULE MACHINE EMPLOYÉ PAR LES
RAPPORTEURS OFFICIELS DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES, A OTTAWA

Nous remplaçons actuellement SEPT de ces machines qui ont été en usage depuis un grand nombre d'années.

Le Chef du Bureau dit :

"Je ne connais pas de machine qui l'égale."

Demandez une liste descriptive de prix.

MORTON, PHILLIPS & CIE.

: : SEULS AGENTS POUR QUÉBEC ET L'EST D'ONTARIO. : :

No. 1755 RUE NOTRE DAME,

MONTREAL.

AGENCE ETABLIE EN 1862

GUSTAVE FAUTEUX,

COURTIER D'ASSURANCE

FEU, VIE ET MARINE

Membre au Fire Underwriters' Association

Directeur au Board of the Montreal Fire Insurance Brokers
et Agent de la Compagnie

North British and Mercantile Fire and Life Insurance Co.

LA COMPAGNIE LA PLUS PUISSANTE AU MONDE.

CAPITAL.....	\$ 15,000,00
FONDS INVESTIS.....	52,053,71
FONDS INVESTIS EN CANADA.....	4,599,75
REVENU ANNUEL.....	12,000,00

M. FAUTEUX s'occupe avec beaucoup de soin des assurances de ses nombreux clients en le plaçant dans les meilleures compagnies, et en cas de feu, par son expérience, leur facilitant un prompt et libéral règlement de leurs pertes dans le plus bref délai.

Bureau—No. 78 rue St. Francois Xavier, Montreal.

Bell Telephone No. 318

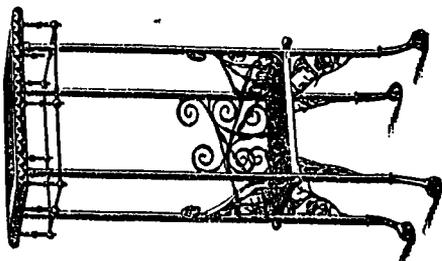
RENAUD, KING & PATTERSON

652 RUE CRAIG,

FABRICANTS DE

Meubles de Fantaisie et de Gout.

Meubles de toutes sortes faits sur commandes, aussi en main un immense stock de meubles de toutes sortes à des prix très modérés.



THOS F. G. FOISY

FABRICANT DE



PLANOS

DROITS,

CARRES

ET A QUEUE

214 Rue Papineau,
MONTREAL.

Telephones 7227 et 1700.

M. FOISY fait le commerce de gros et de détail. Les communautés religieuses ont tous intérêt à s'adresser à cette maison.

Les pianos canadiens fabriqués par la maison Foisy sont garantis pour cinq ans.

Planos faits à ordre pour convenir à l'aménagement des salons.

Les grandes réparations seulement sont faites par la maison Foisy, et exécutées dans le plus bref délai sur le même principe que les pianos neufs.

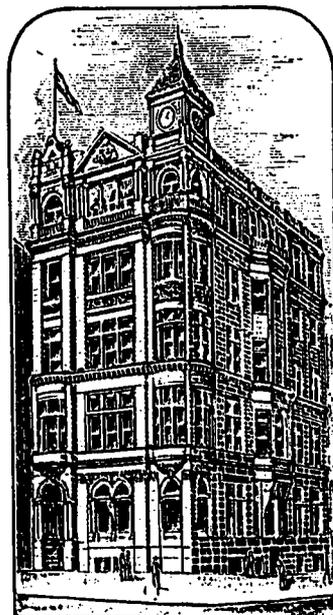
Agents demandés dans toutes les parties du pays.

ARCHAMBAULT

Photographie Artistique

1662 RUE VOTRE-DAME,
MONTREAL.

Spécialité de portraits grandeur nature au pastel



LE SUN, Compagnie d'Assurance sur la Vie

DU CANADA.

1892 - PROGRES ET PROSPERITE. -

Les Resultats de l'Accroissement d'une Année.

Items du rapport de l'année 1892.

Assurance sur la vie en force le 1er Janvier 1893	\$23,501,046.61
Augmentation sur l'année précédente	4,164,081.60
Nouvelles propositions reçues en 1892	8,506,457.10
Augmentation sur 1891	7,804,835.50
Revenus pour l'année finissant le 31 Dec. 1892	1,174,807.61
Augmentation sur 1891	217,693.4
Actif au 31 Décembre 1892	3,403,700.88
Augmentation sur 1891	518,129.14
Réserve pour la sécurité des porteurs de polices	2,085,320.28
Augmentation sur 1891	57,477.30
Surplus au-dessus de tout engagement, excepté le Capital-Actions	307,427.77
Surplus au-dessus de tout engagement, et du Capital-Actions	244,928.77
Réclamations apurées décès durant 1892	151,526.33
Diminution sur 1891	10,537.72

T. B. MACAULAY, Secrétaire. IRA R. THAYER, Sur. des Agences. R. MACAULAY, Président.